



Comité de Direction de l'AISOL

1863 Le Sépey

Le Sépey, le 11 octobre 2022

***Le Comité de direction aux membres  
du Conseil  
Intercommunal de  
l'AISOL***

## **Préavis n° 3/2022 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin concernant le budget 2023**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts - Leysin a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2023.

Le budget qui vous est présenté augmente par rapport au budget 2022. Les principaux postes qui expliquent cette hausse sont les suivants :

- Traitement du personnel
- Activités extrascolaires
- Electricité, chauffage et frais d'entretien et équipement
- Frais de transport

Les charges liées aux activités extrascolaires et aux frais de transport découlent de l'augmentation du nombre d'élèves, notamment depuis le début du conflit russe et ukrainien. Pour ce qui est des autres postes mentionnés précédemment, la hausse est en grande partie liée à l'explosion du coût de l'énergie et à l'augmentation des prix.

Tel que pour le budget précédent, près de 65% des dépenses concerne la location des infrastructures scolaires, divers frais d'entretien et d'exploitation, ainsi que l'amortissement du mobilier. Le 27% du budget sert aux activités extrascolaires (sorties, ski, prévention, devoirs surveillés), transports et repas. A noter que ces postes dépendent en grande partie du nombre d'élèves fréquentant l'Etablissement Scolaire les Ormonts - Leysin.

Sur un budget total de CHF 3'382'045, le 2% est assumé par diverses participations et le solde est réparti sur les 3 communes.

Les commentaires ci-dessous amèneront des précisions pour une meilleure compréhension du budget 2023.

**Le poste 52.300.2 – Défraiements Comité de direction** reste stable et comprend 300 heures de travail pour les membres issus des conseils communaux. A noter que le plafond maximum fixé pour le Comité est de 350 heures.

**Le poste 52.309.2 - Activités extra-scolaires** est en augmentation en comparaison des années précédentes. L'effet est essentiellement lié au nombre d'élèves supplémentaires, qu'il est difficile de prévoir à l'avance en raison des circonstances actuelles. A noter que les tarifs par enfant sont eux restés stables. Pour rappel, dès 2020 il est interdit de demander une participation aux parents pour les activités extrascolaires, sauf pour les frais de repas lors de camps. C'est pourquoi, un montant de CHF 80.- est demandé aux parents pour celui d'Estavayer. A noter que les montants importants mis à disposition par l' AISOL démontrent sa volonté de mettre en place une offre extra-scolaire attrayante et généreuse.

Pour rappel, l' AISOL met à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités proposées sur les trois sites, dans la majorité par des privés, et permettre de proposer des cours le moins onéreux possible.

Activités	Budget 2023 Calculé	Budget 2023 Proposition	
<b>Voyages</b>	<b>60 960</b>	<b>63 000</b>	
Course d'école	17 220		477 + 15 élèves de 1P à 8P et 10P. Tenant compte des classes qui vont en camps et n'ont pas de subvention course d'école. <b>CHF 35</b> par élève.
Camp Estavayer	20 790		61 + 5 élèves de 9VP-VG. Coût par élève de <b>CHF 315</b>   participation des parents de <b>CHF 80</b>   coûts des accompagnants pris en charge par l'Etat.
Voyages d'étude 11VP et VG	12 600		58 + 5 élèves de 11VP-VG. <b>CHF 200</b> par élève.
Camp primaire	10 350		<b>CHF 150</b> par élève. 2 à 4 classes du primaire partent en camps la même année. Il n'y a pas de subvention course d'école pour la classe qui part en camps   23 élèves par classe en moyenne (budget moyen basé sur 3 classes).
<b>Ski</b>	<b>61 400</b>	<b>62 000</b>	
Cours de ski	54 250		<b>CHF 12'000</b> pour les cours des secondaires et 320 + 5 élèves à <b>CHF 130</b> pour les primaires. La location de ski a été enlevée du budget.
Concours scolaires	7 150		320 + 5 élèves de 1P à 6P <b>CHF 22</b> par élève.
<b>Divers</b>	<b>29 840</b>	<b>30 000</b>	expos, spectacles, Noël, joutes, ... etc. y compris transports.
1P à 6P	13 000		320 + 5 élèves à <b>CHF 40</b> par élève.
7P-8P & 9, 10, 11 VP et VG	11 840		276 + 20 élèves à <b>CHF 40</b> par élève.
Divers	5 000		
<b>Frais de transport</b>	<b>Inclus</b>	<b>Inclus</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>152 200,00</b>	<b>155 000,00</b>	

**Le compte 52.309.3 - Frais de médecin et dentiste** se monte à CHF 10'000 pour l'exercice à venir et permet de financer les frais liés au dépistage dentaire des 1P à 11S, la prophylaxie dentaire, ainsi que les honoraires de la médecin répondante (participation aux séances et projets PSPS, à la vaccination, etc..).

**Le poste 52.309.4 – Prévention** est de CHF 15'500 pour 2023 et concerne la contribution à la Fondation La Monerresse (CHF 5'500), la formation « Prévention avalanches » avec l'intervention de la colonne de secours pour les 7-8P (CHF 1'500), le workshop « GORILLA » pour les 9-11S (CHF 6'100 tous les 3 ans). Il y a également le projet de Théâtre de Marionnettes « Tilapin et les écrans » pour sensibiliser les élèves de 1-2P sur l'utilisation des écrans (CHF 1'200) et diverses interventions comme les récréés saines (informations sur l'alimentation, commande de pommes, sensibilisation aux Energy Drink).

**52.311.3 – Achat de matériel infirmière scolaire** est de CHF 2'000 et comprend le matériel pour les interventions de base (poches glacées, trousse de secours pour les cantines et les classes).

**Les postes 52.312.1 - Electricité, chauffage, 52.314.1 – Frais d’entretien et d’équipement, 52.315.1 - Frais d’exploitation d’Aigremont et 52.318.6 - Primes d’assurances,** sont liés en grande partie à l’exploitation du collège d’Aigremont et à la gestion par l’AISOL de celui-ci.

**Les postes 52.316.1 - Location salles de classes, 52.316.2 – Location salles de gymnastique, 52.316.3 – Location collège intercommunal et 52.316.4 – Location réfectoire des Diablerets,** correspondent à la location des différents bâtiments sur les 3 communes.

**Le poste 52.318.9 – Devoirs surveillés** comprend les coûts liés à la rémunération des enseignants qui assurent cette tâche. Dans un but pédagogique, il a été décidé d’offrir une vraie alternative de support scolaire aux parents, qui en exprimeraient la nécessité. En effet, les élèves sont sous la responsabilité d’enseignants qu’ils peuvent solliciter pour la réalisation de certains devoirs. Suite à la demande du conseil intercommunal, il a été demandé d’étudier la possibilité de rendre cette option gratuite pour l’ensemble des élèves qui en auraient le besoin. Selon les résultats de cette analyse, le comité directeur a revu à nouveau la tarification des devoirs surveillés dès le 2e semestre de l’année scolaire 2022-23. La hausse de ce poste est en grande partie liée à la baisse des tarifs.

**Le poste 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés,** baisse en raison de la baisse des nouveaux tarifs. A noter que l’effet est en partie compensé par une hausse du nombre d’élèves, en raison des coûts plus attractifs.

La charge nette supportée par l’AISOL devrait s’élever à CHF 14’000.- pour cette nouvelle année, en hausse de CHF 4’000 par rapport au budget 2022.

**Les comptes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement mobilier,** sont liés à la somme empruntée pour équiper le collège d’Aigremont et l’amortissement du mobilier sur 10 ans. Il englobe également l’investissement lié à l’équipement en tableaux interactifs de toutes les classes primaires, accepté suite au préavis 2/2019. Cet investissement est amorti sur 6 ans. La répartition des charges liées à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d’habitants par commune au 31.12.2021.

**Le poste 52.351.2 - Participation bibliothécaire** reflète la participation au salaire de la bibliothécaire. Le canton en assume le 70%, le solde est supporté à parts égales entre la commune de Leysin et l’AISOL. Celle de la commune de Leysin est visible au **poste 52.465.6 - Remboursements salaire bibliothécaire.**

**Le poste 52.352.1 - Ecolages payés à d’autres communes** couvre les cas spécifiques d’enfants scolarisés dans d’autres programmes (notamment classe de raccordement, sport-étude, raisons pédagogiques).

**Le poste 52.366.1 - Frais de transports** augmente par rapport au budget de 2022. En effet, le nombre d’élèves est en hausse cette année. De plus, nous attendons un grand nombre d’enfants en provenance d’Ukraine, 10 sont arrivés au 10 octobre et d’autres devraient suivre ces prochaines semaines.

Un « triplage » des bus sera mis en place depuis Leysin pour Le Sépey, son coût sera assuré par les TPC. Pour information, les coûts des abonnements des enfants en provenance d’Ukraine seront pris en charge par l’EVAM, ce qui devrait en partie nuancer la hausse du coût. Pour rappel, un abonnement Mobilis est fourni à chaque élève de l’ESOL, ce qui leur permet d’utiliser les transports publics gratuitement sur les 3 communes.

**Le poste 52.366.2 - Frais de repas** dépend uniquement du nombre de repas servis sur les 3 communes. Pour 2023, nous prévoyons près de 50'000 repas. La Dent de Midi est prestataire pour la cantine du Sépey, Concordance pour Leysin et aux Diablerets, La Potinière prépare les repas depuis la rentrée scolaire 2022.

Le nombre de repas prévu au Sépey est d'environ 29'000 pour 2023. A Leysin, pas moins de 16'000 repas sont attendus et 5'000 aux Diablerets.

A titre indicatif, les parents participent aux frais de repas de la manière suivante :

- CHF 7.- par repas pour les élèves du premier cycle primaire (1 à 4P)
- CHF 7.50 par repas pour les élèves du deuxième cycle primaire (5 à 8P)
- CHF 8.- par repas pour les élèves du degré secondaire (9 à 11S)

Il est important de relever que la politique de soutien de l' AISOL reste l'une des plus généreuses du district.

La participation des communes, **52.452.1, 52.452.2 et 52.452.3** comprend les éléments suivants :

1. Prise en compte des postes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement du mobilier. La clé de répartition entre les 3 communes est le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit 6'250 au total.
2. Le solde des charges, déduction faite des divers produits, est partagé proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans les 3 communes au 1<sup>er</sup> octobre 2022, soit 580.

La répartition entre les communes varie sensiblement cette année. Cela s'explique principalement en raison de la hausse du nombre d'élèves domiciliés à Leysin et à Ormont-Dessus, tandis que le nombre baisse à Ormont-Dessous.

La politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrants a passablement évolué et l'Etat de Vaud prend en charge les frais d'écolage effectifs. **Le poste 52.465.2 - Participations EVAM** reflète cette participation et le montant de CHF 50'000.- correspond à la scolarisation d'environ 25 élèves sur une année. En raison de l'instabilité croissante dans certains pays, nous accueillons plus d'enfants qu'habituellement et il est difficile d'en évaluer à l'avance le nombre pour 2023. Cela d'autant plus que le décompte se fait par année civile et non scolaire.

Pour conclure, le budget 2023 augmente de CHF 91'775 par rapport au budget 2022. La charge supportée par les communes suit cette même tendance pour s'établir à CHF 3'309'545, soit une hausse de CHF 83'675.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
SCOLAIRE  
LES ORMONTS - LEYSIN DANS SA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022**

**Vu** le préavis No 3/2022 du 11 octobre 2022 ;

**Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

D'adopter le budget 2023 de l'Association Intercommunale Scolaire les Ormonts -  
Leysin tel que présenté.

*Approuvé par le Comité de direction dans sa e-séance du 20 octobre 2022.*

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Micheline Nauer

*Répondant du Codir AISOL : Philippe Tauxe*